



International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies  
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge  
Federación Internacional de Sociedades de la Cruz Roja y de la Media Luna Roja  
الاتحاد الدولي لجمعيات الصليب الأحمر والهلال الأحمر

**Cadre d'action de Hyogo**  
**Consultation de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le**  
**Cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe**  
**Novembre 2012**

**Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Département préparation des communautés et réduction des risques

P.O. Box 372

CH-1211 Geneva 19

Suisse

Tél.: +41 22 730 4222

[www.FICR.org](http://www.FICR.org)

## Résumé analytique

<b>Introduction et Méthodologie</b>	<p>Conformément à la Résolution 66/199 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (UNISDR) facilite l'élaboration d'un Cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (RRC), à travers un processus de consultation impliquant de nombreuses parties prenantes. Dans le souci d'apporter une longue expérience et une contribution précieuse à ce processus de consultation, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) a commandé une consultation de la Croix-Rouge et Croissant-Rouge (CRCR) sur le Cadre d'action post-2015 pour la RRC, en distribuant aux Sociétés nationales (SN) membres et aux groupes concernés un questionnaire comportant des questions clés. La FICR a regroupé les réponses de la CRCR au questionnaire pour soutenir la participation et la contribution des SN pour la première phase des consultations nationales en vue de l'élaboration d'un cadre d'action post-2015 pour la RRC.</p>
<b>Succès, défis, opportunités</b>	<p>La mise en œuvre du CAH depuis 2005 a connu des succès majeurs, notamment la collaboration accrue entre les différentes parties prenantes de la RRC, le renforcement des cadres juridiques et institutionnels nationaux, et les progrès réalisés en matière d'intégration de la RRC dans la planification du développement. Toutefois, il y eu également des difficultés, comme par exemple la coordination limitée entre les parties prenantes de la RRC, et le faible niveau de conscience de la RRC. A cause des catastrophes de plus en plus nombreuses et de leur impact, les ressources ont été investies davantage dans l'intervention lors de catastrophes que dans la RRC. Il faudra à l'avenir donner priorité au renforcement de la résilience aux niveaux communautaire et national, au renforcement du rôle des communautés et à l'élaboration de plans, politiques et législations détaillés en matière de RRC.</p>
<b>Intégration de la RRC dans le</b>	<p>La non-intégration de la RRC dans la planification du développement entraîne l'apparition d'un plus grand nombre de catastrophes chaque année dans le monde. Le nombre de catastrophes augmente, de même que le nombre de personnes touchées et les pertes économiques. Les secteurs les plus touchés par les catastrophes depuis 2005 sont l'agriculture, les infrastructures, la santé, l'éducation, le commerce et les échanges, et le développement urbain. Il est important d'intégrer la RRC dans la planification du développement, en adoptant des lois et des plans appropriés, en créant des institutions nationales de RRC et en menant des activités de sensibilisation pertinentes.</p>
<b>Responsabilité et gouvernance</b>	<p>Les gouvernements nationaux sont responsables au premier chef de la mise en œuvre du CAH et de l'intégration de la RRC dans le développement. Une structure de gouvernance de la RRC claire et complète garantit la transparence, la responsabilité et la décentralisation de la RRC, dans le cadre de la politique et stratégie de développement. Tout aussi important est le renforcement des mécanismes de suivi et d'établissement de rapports, afin d'incorporer la responsabilité en matière de RRC dans le développement à l'échelle nationale et locale.</p>

<b>RRC et développement</b>	<p>Pour lier la RRC à l'adaptation au changement climatique (ACC), il est important d'élaborer des législations, des politiques et des plans d'action appropriés. L'élaboration de législations et de plans appropriés est aussi nécessaire pour intégrer l'évaluation des risques de catastrophe dans l'utilisation du sol et l'aménagement du territoire. Il est également important d'assurer l'application de ces législations, puisque très souvent, leur non-respect entraîne des catastrophes, des pertes de vies humaines et des dommages économiques.</p>
---------------------------------	--

## Introduction

La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (WCDR) qui s'est réunie en 2005 à Kobe, Hyogo, au Japon, a adopté le Cadre d'action de Hyogo (CAH)<sup>1</sup> qui fixe les cinq priorités d'action suivantes pour la réduction des risques de catastrophe (RRC) jusqu'en 2015:

1. Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide;
2. Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide;
3. Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux;
4. Réduire les facteurs de risque sous-jacents;
5. Renforcer la préparation en prévision des catastrophes afin de pouvoir intervenir efficacement à tous les niveaux.

La FICR a pleinement soutenu les résultats de la WCDR et tout en exhortant les Etats à tenir les engagements souscrits à la conférence, elle s'est employée, à travers ses SN membres et en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, les gouvernements, les bailleurs de fonds et la société civile, à atteindre les objectifs du CAH.

Alors que la période de dix ans prévue pour le CAH touche à sa fin, les Etats membres des Nations Unies, à travers la Résolution 66/199<sup>2</sup> de l'Assemblée générale, ont demandé à la SIPC de faciliter l'élaboration d'un cadre post-2015 pour la RRC afin d'inverser la tendance actuelle en matière de risque, et redynamiser l'engagement et les efforts visant à renforcer la résilience des nations et des collectivités face aux catastrophes. A cette fin, la SIPC a lancé le processus consultatif impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées, pour produire un projet de cadre d'action de Hyogo post-2015 devant être adopté à la WCDR en 2015. Le processus consultatif comporte deux phases. La première phase qui a commencé en mars 2012 et qui se terminera en mai 2013 avec la Quatrième session de la Plate-forme mondiale pour la RRC (GPDRR), est axée sur les défis, les tendances et les solutions, tout en explorant les liens avec l'ACC, le développement durable et l'éradication de la pauvreté. La deuxième phase qui prendra fin avec le WCDR en 2015 orientera les discussions sur l'identification de priorités clés et de la forme concrète du CAH post-2015, qui devrait être officiellement adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015.

Pour faciliter la participation des SN à la consultation nationale sur l'après CAH et favoriser leur contribution active au processus, la FICR a commandé sa propre étude avec une liste de questions concernant le CAH.

## Méthodologie

La SIPC a élaboré des questions stratégiques générales avec des sous-questions pertinentes afin de stimuler davantage de discussions autour des principaux domaines d'action pour un cadre post-2015. En tant qu'acteur clé du système SIPC engagé envers le CAH, la Croix-Rouge et Croissant-Rouge compte

apporter une vaste expérience et une précieuse contribution à ce processus de consultation, en s'assurant que les perspectives et les besoins de la CRCR et des populations vulnérables sont convenablement pris en compte dans un cadre post-2015 pour la RRC.

La FICR a apporté de légères modifications aux questions de la SIPC, pour tenir compte des perspectives et des besoins de la CRCR et des populations vulnérables. Ces questions ont été distribuées aux SN de la CRCR, au Groupe d'appui RRC du Secrétariat de Genève, et au Groupe de travail sur la préparation aux catastrophes et la réduction des risques (DPRR) des Sociétés nationales partenaires (SNP).

Ce rapport a regroupé les réponses reçues de 29 SN en Afrique, dans les Amériques, en Asie-Pacifique, en Europe, et au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA), du Groupe d'appui RRC et du Groupe de travail DPRR. Le cas échéant, les résultats de l'Examen à mi-parcours du CAH<sub>3</sub> réalisé par la CRCR en octobre 2010 ont été également pris en compte. Des messages clés ont été élaborés pour chaque série de questions, sur la base des réponses.

<sup>1</sup> Site officiel CHA <http://www.unisdr.org/we/coordinate/hfa>

<sup>2</sup> Résolution 66/199 de l'Assemblée générale des Nations Unies, Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 28 février 2012, disponible en ligne à

<http://www.preventionweb.net/files/resolutions/N1147076.pdf>

<sup>3</sup> Cadre d'action de Hyogo, Examen à mi-parcours de la CRCR, 2010, disponible sur FedNet à

<https://fednet.FICR.org/PageFiles/96938/CRCR%20HFA%20Mid-Term%20Review.pdf>

## Remerciements

La FICR exprime sa profonde gratitude aux groupes RRC et aux SN suivants, qui ont répondu au questionnaire post-CHA 2015 :

- Groupe d'appui RRC
- Groupe de travail DPRR
- Sociétés nationales

<b>Afrique</b>	<b>Amériques</b>	<b>Asie Pacifique</b>	<b>Europe</b>	<b>MENA</b>
Cameroun	Colombie	Bangladesh	Finlande	Egypte
Gambie	Grenada	Cambodge	Kirgyzistan	Liban
Ghana	Guatemala	Myanmar	Macédoine	Maroc
Madagascar	Nicaragua	Népal	Pays-Bas	Yémen
Namibie	Trinidad et Tobago	Pakistan	Suisse	
Ouganda		Sri Lanka	Tadjikistan	
			Turkménistan	

## Réponses de la CRCR aux Questions

### 1. Principaux succès, défis et opportunités

#### *MESSAGES CLES*

##### *Succès*

- *Collaboration accrue entre différentes parties prenantes de la RRC*
- *Renforcement des cadres juridiques et institutionnels nationaux pour la RRC*
- *Besoin reconnu d'intégration de la RRC dans la planification du développement*

##### *Défis*

- *Coordination limitée entre les parties prenantes de la RRC, en dépit des progrès réalisés*
- *Besoin de sensibilisation accrue aux questions de RRC chez les parties prenantes et le grand public*
- *Nombre croissant de catastrophes et leur impact, détournant l'attention de la RRC vers les interventions en cas de catastrophes*
- *Manque de financement prévisible et à long terme pour la RRC*

##### *Nécessité de mettre l'accent sur :*

- *Le renforcement de la résilience aux niveaux communautaire et national*
- *Le rôle accru des communautés*
- *L'élaboration de plans, politiques et législation détaillés en matière de RRC*

#### **1.1 Quels sont les principaux succès en matière de RRC depuis la mise en œuvre du CAH en 2005 et qu'est-ce qui a contribué à ces succès ?**

Depuis la mise en œuvre du CAH en 2005, les efforts visant à réduire les risques de catastrophe ont augmenté de façon notable à tous les niveaux, c'est-à-dire local, national, régional et mondial. Des gouvernements nationaux et locaux, des organisations internationales et régionales, la société civile et de nombreuses autres parties prenantes ont renforcé leur engagement envers la RRC et le partenariat qui les unit. Le processus de suivi et d'évaluation des progrès dans la mise en œuvre du CAH a facilité le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur l'application des mesures relatives à la RRC aux niveaux national, régional et mondial. Il a permis de cerner les principales tendances, les progrès et les défis liés à la mise en œuvre du CAH. L'examen à mi-parcours du CAH<sup>4</sup> a mis en exergue les progrès sensibles qui ont été accomplis en matière de RRC de 2005 à 2010 et prouvé que l'adoption du CAH a joué un rôle déterminant en promouvant ces progrès à travers le monde.

Un succès spécifique est la collaboration accrue entre différents acteurs de la RRC, en particulier entre les autorités nationales et communautaires, les organisations de la société civile et les SN de la CRCR, travaillant tous conformément aux orientations du CAH. A Trinidad et Tobago, par exemple, les acteurs de la RRC utilisent le CAH comme un outil d'orientation pour la RRC dans le pays, et ils travaillent tous en vue d'atteindre les mêmes objectifs. La coopération entre les SN et les gouvernements et institutions nationales s'est améliorée, et l'appui des gouvernements aux SN sur les questions relatives à la RRC s'est accru.

Les cadres juridiques et institutionnels nationaux pour la RRC ont été renforcés. Des plates-formes nationales de RRC ont été créées, pour inclure une grande diversité d'acteurs et de SN, et les comités locaux RRC ont été également établis dans certains cas. Par exemple, 186 Comités locaux de préparation aux catastrophes ont été créés au Tadjikistan, dans les zones les plus sujettes aux catastrophes naturelles et les collectivités les plus vulnérables. En Ouganda, une plate-forme RRC nationale a été établie au Cabinet du premier ministre, et sert d'organe multisectoriel et multidisciplinaire qui réunit tous les

<sup>4</sup> Voir l'Examen à mi-parcours du CAH ici : <http://www.preventionweb.net/english/professional/publications/v.php?id=18197>

acteurs de la RRC, à savoir les ministères, les agences des Nations Unies, les ONG et les partenaires au développement. Elle promeut la coordination, le maillage, la planification conjointe et le partage d'informations dans le domaine de la RRC. Un autre succès qui mérite d'être noté est l'élaboration de plans et politiques nationaux de RRC ciblant les collectivités vulnérables et l'adoption ou la révision d'une législation relative aux catastrophes (p. ex., les codes de construction).

L'intégration de la RRC et du CAH dans la planification du développement est un autre succès important. Le gouvernement du Cambodge a totalement intégré le CHA et les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans sa propre stratégie pour la création du plan national de développement. Le CAH a soutenu le renforcement de la préparation institutionnelle et communautaire d'une manière intégrée. Des améliorations ont été notées dans l'intégration verticale entre les acteurs internationaux, nationaux et communautaires, et dans l'intégration horizontale de la préparation dans le cadre du développement durable. Les plans d'urgence et les systèmes d'alerte rapide ont maintenant tendance à incorporer des liens vers des mécanismes et capacités communautaires, et l'intégration de la RRC dans le développement durable a été facilitée par une meilleure planification des programmes.

Le nombre accru des projets/programmes de RRC mis en œuvre est également un succès important. Ces projets et programmes incluent l'éducation et la sensibilisation du public, l'atténuation, la gestion communautaire des risques de catastrophe, l'alerte rapide et les plans d'urgence. L'ACC est en train d'être incluse dans la programmation de la RRC et intégrée aux questions relatives à la santé et au genre. Par exemple, le gouvernement du Bangladesh a lancé un plan de développement à long terme, intitulé « Bangladesh Perspective Plan » (plan prospectif du Bangladesh) pour 2012-2021, qui intègre la RRC & l'ACC dans tous les plans et politiques de développement, notamment la Politique agricole 2011, la Politique de gestion des zones côtières 2012, la Politique de santé 2011, la Politique environnementale 2011, la Politique de construction, d'entretien et de gestion d'abris anticycloniques 2011. Les projets/programmes RRC reposent maintenant sur des outils de TI et des bases de données qui collectent des informations sur les pertes consécutives aux catastrophes, les cartographies des risques, les plans d'évacuation, les évaluations des vulnérabilités et des capacités, et les impacts du changement climatique.

Des facteurs multiples ont contribué aux succès susmentionnés. Plus important, la sensibilisation accrue des autorités et du grand public aux questions relatives à la RRC a largement contribué aux succès majeurs en matière de RRC depuis 2005. Les campagnes d'information et l'éducation du public organisées par les gouvernements et la société civile ont joué un rôle important dans la sensibilisation du public. Au Nicaragua et au Guatemala, par exemple, les questions relatives à la RRC ont été intégrées dans les écoles, conformément aux orientations du CAH. Aux niveaux mondial, régional et national, le CAH a largement contribué à assurer la reconnaissance commune par les gouvernements et les organisations internationales comme nationales de l'importance et la priorité de la RRC. Au niveau des collectivités, des évaluations participatives et des campagnes d'informations, telles que l'évaluation de la vulnérabilité et des capacités (EVC) et l'éducation et la sensibilisation du public, ont grandement contribué à une meilleure appréhension par le public des risques de catastrophe locaux et des mécanismes d'adaptation. Comme autres facteurs de réussite, on peut citer la législation relative à la RRC et la mise en place de mécanismes de coordination de la RRC tels que les plates-formes nationales et, dans certains cas, l'adoption de stratégies nationales de RRC. Tous ces facteurs ont permis de faire avancer le programme d'action de la RRC.

## **1.2 Quels sont les principaux défis pour la RRC ? Quels sont les facteurs sous-jacents à ces défis ?**

Un défi majeur est la coordination limitée entre les acteurs responsables, notamment les autorités et les autres acteurs aux niveaux national et régional. A cela s'ajoute l'incidence négative d'un faible engagement politique à assurer la coordination. Au Ghana, l'engagement du gouvernement et des dirigeants communautaires a été faible, à cause de l'appui politique limité des électeurs respectifs. Malgré quelques progrès réalisés dans la création de mécanismes de coordination, comme indiqué précédemment, un déficit de coordination subsiste entre les contextes national et local. Souvent, les

besoins et les capacités des plus vulnérables ne sont pas pris en compte et dans de nombreux pays la législation en vigueur n'assure pas la priorisation et la coordination des activités liées à la RRC, notamment en ce qui concerne l'allocation des ressources.

Un autre défi est le manque de sensibilisation et d'information sur la RRC. Il s'agit non seulement de la sensibilisation des autorités nationales et locales, mais aussi du manque d'éducation et d'information pour les personnes vulnérables. De surcroît, il y a un manque de preuves que la RRC entraîne effectivement la réduction de l'impact des catastrophes. De telles preuves seront utiles pour articuler les succès de la RRC et ainsi, accroître la sensibilisation en plus des anecdotes. Au Sri Lanka, les populations et les institutions manquent de connaissances et d'intérêt pour la RRC. Il est important de développer une culture de prévention chez les populations vulnérables. A Trinidad et Tobago, il convient de sensibiliser davantage les institutions gouvernementales à l'importance des plans, politiques et législations relatives à la RRC. La législation relative à la RRC est nécessaire pour définir clairement les rôles et responsabilités de chaque institution et assurer l'efficacité et l'efficience dans la préparation et la réactivité aux catastrophes.

De plus, le nombre accru des catastrophes et leur impact a détourné l'attention de la RRC vers l'intervention en cas de catastrophe. Par exemple, les catastrophes enregistrées au Kirgizistan en 2005-2012 ont provoqué des pertes économiques chiffrées à 75 millions de dollars américains. Dans ce pays, le nombre de catastrophes et de populations affectées augmente d'année en année. En outre, l'évolution des catastrophes, principalement due aux effets du changement climatique, a aussi une incidence sur la capacité des personnes à se préparer et à réduire les risques associés. De même, les dommages économiques causés par les catastrophes affectent la capacité des pays et des Sociétés nationales à se préparer aux catastrophes et à intervenir lors de futures catastrophes.

Le facteur sous-jacent de ces défis est, avant tout, que la RRC n'est pas encore devenue une priorité nationale et locale dans de nombreux pays et collectivités. Un autre facteur est le manque de ressources pour réaliser les activités de RRC. Des ressources financières, matérielles et humaines limitées entravent la collecte et l'analyse des données relatives aux catastrophes et la capacité de préparation et d'intervention en cas de catastrophe. En dépit des progrès, il y a toujours un manque de preuves convaincantes que la RRC est plus efficace et économique que l'intervention en cas de catastrophe. De telles preuves encourageraient les gouvernements et les décideurs à accorder résolument la priorité à la RRC et aideraient à affecter davantage de ressources à cette fin. A cause des ressources humaines et matérielles limitées en Gambie, il n'a pas été possible d'effectuer des collectes de données régulières, d'examiner et de faire la cartographie des informations relatives aux risques de catastrophe, à l'impact du changement climatique, et l'utilisation de connaissances traditionnelles et scientifiques pour informer les actions locales de RRC. A Madagascar où environ 80 pour cent de la population vit avec moins de 1 dollar par jour, il a été difficile de prioriser les activités de RRC.

### **1.3 Quels sont les éléments clés sur lesquels vous voudriez que votre gouvernement mette l'accent dans le processus de consultation nationale en vue d'élaborer le *Cadre post-2015 pour la RRC* ? Pourquoi ?**

Il est important que, dans la mise en œuvre du CAH, les gouvernements mettent l'accent sur leurs forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT). Ils pourront ainsi identifier leurs succès, leurs échecs et les défis et s'accorder sur la voie à suivre. Etant donné que l'analyse SWOT révélera des facteurs tant internes qu'externes qui ont influencé ou influenceront la mise en œuvre future du CAH, les résultats aideront sûrement à faire changer les mentalités et les priorités.

Les gouvernements devraient aussi concentrer leurs efforts sur la priorisation des facteurs ainsi identifiés. Une priorité d'action pourrait être le renforcement de la résilience aux niveaux national et communautaire. En Gambie par exemple, une priorité pertinente consiste à accroître la résilience des collectivités par le renforcement des capacités communautaires en utilisant des stratégies de faible investissement afin d'assurer la durabilité des actions. En outre, il convient de mettre davantage l'accent

sur des discussions et des accords quant au moyen d'améliorer la coordination entre les différents acteurs travaillant dans le domaine de la RRC. A titre d'exemple, la mise en place de plates-formes nationales solides avec la participation de l'ensemble des intervenants dans la RRC peut entraîner une coordination accrue. Il est également vital de concentrer davantage les efforts sur les collectivités. Au Bangladesh, par exemple, il faut mettre en place une approche systématique des initiatives communautaires de réduction des risques impliquant les collectivités depuis l'évaluation de la vulnérabilité jusqu'à la mise en œuvre de plans d'action. Il est important de développer des mécanismes visant à renforcer les plans d'action des collectivités à travers le développement de réseaux solides et efficaces avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Il convient de porter une attention particulière à la façon de renforcer les bases institutionnelles de la RRC, pour mettre en œuvre le CAH. En incluant les SN et les ONG humanitaires dans les plates-formes nationales de RRC, les gouvernements seront mieux préparés pour prendre des décisions concernant les objectifs de RRC et fournir en cas de catastrophe une aide efficace en temps opportun. Les plates-formes nationales de RRC seront renforcées par des politiques, plans et législations nationaux pertinents. Il s'agit notamment d'élaborer ces politiques à travers une large consultation et feront l'objet un suivi et une application efficaces.

#### **1.4 Quels sont les trois premiers éléments de la RRC qu'il faudra traiter dans le Cadre d'action Post-2015 pour la RRC ? Pourquoi ?**

Le premier est d'assurer l'élaboration de plans, politiques et législation détaillés relatifs à la RRC à tous les niveaux. Les plans nationaux doivent être mis à jour régulièrement et doivent inclure les rôles et responsabilités bien définis de tous les ministères et organismes concernés, tandis que la législation doit comporter tous les éléments relatifs à la RRC. En outre, le cadre d'action devrait préciser comment il faut intégrer la RRC dans la planification et la législation nationales et en assurer le suivi. Le deuxième élément a trait au rôle des communautés dans le renforcement de la sécurité et de la résilience des collectivités et l'implication des collectivités et des volontaires dans les initiatives de RRC à tous les niveaux. Le troisième élément consiste à assurer l'intégration de la RRC dans la planification et les programmes de développement et le relèvement et la réhabilitation après une catastrophe, le but ultime étant la résilience communautaire. Cet élément est essentiel dans la mesure où la RRC n'est pas quelque chose d'autonome et qu'une approche holistique est nécessaire pour assurer des pertes minimums à la suite des catastrophes. Mais même si le CAH actuel appelle à l'intégration de la RRC dans les législations et institutions nationales, cela n'a pas encore été réalisé à un niveau satisfaisant. La fixation d'objectifs et d'indicateurs pourrait améliorer l'examen périodique du cadre d'action. D'autres éléments qui doivent être traités dans le cadre d'action post-2015 pour la RRC sont les questions émergentes de la RRC telles que le risque et la résilience urbains et le lien avec les nouveaux OMD, et la mise en place d'un mécanisme pour mobiliser des ressources prévisibles et à long terme destinées à soutenir la RRC.

## **2. Intégration de la RRC dans le développement**

### **MESSAGES CLES**

- *Les catastrophes ne sont pas naturelles, elles sont une conséquence de mauvaises planifications et pratiques du développement.*
- *La non-intégration de la RRC dans la planification du développement entraîne l'augmentation du nombre de catastrophes dans le monde.*
- *Le nombre des catastrophes ainsi que le nombre de personnes qu'elles touchent augmentent à travers le monde. Alors que le nombre de pertes en vies humaines résultant de catastrophes est en baisse, les pertes économiques augmentent. Par exemple, en 2011, les pertes économiques causées par des catastrophes naturelles ont été chiffrées à plus de 350 milliards de dollars.*
- *Les secteurs les plus touchés par les catastrophes depuis 2005 sont l'agriculture, les infrastructures, la santé, l'éducation, le commerce et les échanges, et le développement urbain.*

• *Pour intégrer la RRC dans la planification du développement, il est important (1) d'élaborer et/ou de réviser convenablement les plans, politiques et législations appropriés, et d'inclure le volet RRC dans chacun d'eux, (2) d'établir une Plate-forme nationale de RRC ou un organisme similaire responsable de la coordination de l'ensemble des activités relatives à la RRC, conjointement avec d'autres parties prenantes de la RRC, et (3) mettre l'accent sur une sensibilisation accrue des autorités gouvernementales, de la société civile et du grand public.*

## **2.1 Pourquoi les catastrophes ne sont pas naturelles, mais sont une conséquence de mauvaises planification et pratiques du développement ? Comment cela se fait-il ?**

Les aléas, tels que les inondations et les tremblements de terre, ne se transforment en catastrophes que dans la mesure où les populations ne sont pas préparées à y répondre, sont incapables d'y faire face et, par conséquent, sont gravement touchées. La vulnérabilité des humains à l'impact des aléas est largement déterminée par leur action ou inaction. Même l'apparition de récentes anomalies climatiques attribuées au changement climatique mondial découle des activités humaines. Aujourd'hui, avec les avancées dans le domaine de la science et la technologie, notamment l'alerte rapide et la prévision des phénomènes naturels, combinées avec des approches et stratégies innovantes pour améliorer les capacités locales, l'impact des aléas naturels pourrait être prévu et atténué, leurs effets nuisibles sur les populations réduits et les communautés protégées convenablement.

De mauvaises planification et pratiques du développement, comme la marginalisation, peuvent rendre les gens plus vulnérables. En revanche, une planification et des pratiques du développement efficaces peuvent entraîner une réduction du nombre de catastrophes qui se produisent dans le monde. Ainsi, la planification et les pratiques de développement sont étroitement liées à la survenue des catastrophes. Un facteur aggravant est le fait de ne pas intégrer convenablement la RRC dans la planification et les programmes de développement. Les projets de développement doivent inclure l'évaluation des risques d'aléas naturels ainsi que des mécanismes pour y faire face. L'implication de la population locale est très importante. En outre, il convient d'encourager la révision de la législation, p. ex., des codes de construction et des normes de construction, ainsi que des lois protégeant l'environnement.

Le développement implique essentiellement l'utilisation de ressources naturelles. Lorsque la planification du développement prévoit l'utilisation excessive de ressources naturelles, il s'ensuit une vulnérabilité accrue face aux catastrophes. L'environnement physique et la disponibilité de ressources sont affectés par l'évolution du climat, elle-même induite par la croissance et le développement humains. L'urbanisation effrénée est aussi un facteur qui accentue la vulnérabilité.

Le manque d'informations sur la RRC et sur les facteurs à l'origine des catastrophes, ainsi que des systèmes éducatifs défectueux se traduisent non seulement par de mauvais plans et pratiques de développement mais aussi par une vulnérabilité accrue des populations affectées.

## **2.2 Quelles sont les pertes humaines et économiques annuelles dues aux catastrophes, représentant les pertes directes et secondaires, les secours et le relèvement dans votre pays depuis 2005 ?**

Dans de nombreux pays, on note l'absence de collecte de données ou la non-disponibilité d'informations publiques sur les catastrophes et les pertes y associées. Par exemple, de telles données ne sont pas accessibles au public au Liban. Au Sri Lanka, les données pertinentes sont collectées par différentes autorités nationales, mais ne sont pas centralement consolidées.

En Afrique et en Asie-Pacifique, les pertes concernent des vies humaines, les infrastructures, les moyens d'existence et le bétail des collectivités, des pertes de biens mais aussi des pertes économiques générales. Au Ghana, les catastrophes affectent environ 1 % du PIB annuel. Au Myanmar, le cyclone Nargis survenu en 2008 a causé la mort de 2,8 millions de personnes et des pertes économiques de 1 milliard de dollars. En général, 1 005 ménages et 6 300 personnes en moyenne sont touchés par an, et des pertes économiques de 1,2 milliard de dollars sont enregistrées dans le pays. Au Bangladesh, les

catastrophes naturelles ont entraîné des pertes économiques de 505 millions de dollars par an (2006-2010) et la mort de 946 personnes par an (2001-2010).

Aux Amériques, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL) a estimé à 120 millions de dollars les pertes du Nicaragua jusqu'en 2007. En Colombie, 17 171 personnes ont été affectées par des catastrophes dans la période allant de 2005 à 2012, et près de 5,3 millions de dollars ont été perdus. Des pertes économiques ont été également notées, en particulier au Moyen-Orient et dans les pays du Caucase. Au Tadjikistan, les catastrophes survenues entre 2005 et 2012 ont entraîné des pertes de 1 154 vies humaines et des dégâts chiffrés à environ 2,15 milliards de Somoni (450,7 millions de dollars).

### **2.3 Quels secteurs du développement ont été affectés par des catastrophes depuis la mise en œuvre du CAH en 2005 ? Comment ont-ils été affectés ? Et pourquoi ?**

L'agriculture a été plus affectée par les catastrophes que d'autres secteurs depuis 2005, à cause des impacts de plus en plus grands du changement climatique. L'impact des catastrophes sur l'infrastructure d'un pays a été également sévère, avec d'énormes dégâts causés aux routes, aux bâtiments et à la fourniture d'électricité. Tout aussi important est l'impact sur d'autres secteurs comme la santé, l'éducation, les ressources en eau, le commerce et les échanges, et le développement urbain. Ces secteurs ont été directement touchés par des catastrophes comme les cyclones, les inondations, les sécheresses et les tremblements de terre, parce qu'ils n'ont pas proprement pris en considération la RRC. Le manque de connaissance de la RRC ainsi que la négligence des personnes constituent d'autres raisons pour lesquelles ces secteurs ont été touchés par des catastrophes.

Le Bangladesh connaît de graves inondations juste avant et après la mousson. Le Cyclone Sidr (2007) a frappé 33 districts, entraînant de lourdes pertes de récoltes, de bétail et de ressources halieutiques. Le passage du cyclone en 2007 a coïncidé avec l'approche de la récolte du riz « aman », principale culture qui représente environ 70 % de la production annuelle dans la zone la plus touchée. Selon l'estimation du Department of Agricultural Extension du Bangladesh, la perte en équivalent riz est d'environ 1,23 millions de tonnes, avec 535 707 tonnes dans les quatre districts gravement touchés, 555 997 tonnes dans 9 districts gravement affectés et 203 600 tonnes dans 17 districts modérément affectés du Bangladesh.

### **2.4 Qu'est-ce qui a été fait dans l'intégration de la RRC dans le développement depuis la mise en œuvre du CAH en 2005 ?**

Divers gouvernements et organisations internationales et nationales ont élaboré des lignes directrices pour l'intégration de la RRC dans le développement. Les personnes concernées ont reçu une formation en la matière et ont bénéficié d'un plaidoyer. La FICR, l'Union interparlementaire et le Bureau des Nations Unies pour la Coordination des affaires humanitaires (OCHA) ont élaboré une version pilote de la Loi-type relative à la facilitation et à la réglementation des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe, publiée à la 31<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en décembre 2011. La Loi-type a pour but d'aider les Etats à traiter certaines des questions juridiques et réglementaires qui se posent fréquemment en ce qui concerne l'assistance internationale lors des interventions en cas de catastrophes.

Des législations et politiques nationales ont été adoptées ou révisées, afin d'intégrer la RRC dans le développement. On peut citer comme exemples les Lois sur la gestion des catastrophes intégrant le volet RRC et les Lois sur la gestion des risques de catastrophe. Des politiques nationales relatives à la RRC et des plans stratégiques nationaux ont aussi été élaborés, certains d'entre eux incluant le volet RRC et adaptation au changement climatique. En 2009, le Myanmar a lancé, à travers une approche consultative et partenariale, le Plan d'action RRC du Myanmar (MAPDRR) 2009-2015, visant à rendre le pays résilient face aux catastrophes. Le MAPDRR a identifié des projets à mettre en œuvre afin de respecter les engagements au titre du CAH et de l'Accord sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence de l'ASEAN (AADMER). Des politiques nationales de RRC ont été également élaborées, par exemple au

Pakistan et au Guatemala. En Namibie, un plan national de gestion des risques de catastrophe a été développé (sur la base de la politique de GRC et de la Loi relative à la GRC), ainsi qu'un plan de contingence multirisque régional visant à accroître l'intégration de la RRC.

En outre, la mise en place de plates-formes nationales RRC qui comprennent non seulement des autorités gouvernementales mais parfois aussi des représentants de la Société civile et de la CCRCR, a également contribué à l'intégration de la RRC dans le développement. Ce processus d'intégration a été également facilité par la création de comités RRC au niveau communautaire, avec l'élaboration de plans de préparation et de systèmes d'alerte rapide. Des plates-formes nationales RRC ont été formées, et un plan d'action élaboré en Gambie et au Maroc. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour les rendre fonctionnels.

S'appuyant sur son mandat et sur ses effectifs, la CRCR a concentré ses efforts sur les activités de sensibilisation et d'éducation du public pour assurer l'intégration de la RRC dans le développement. Ces activités ont été menées aux niveaux régional, national et communautaire, afin d'améliorer la connaissance de la RRC par les autorités gouvernementales, la société civile et le grand public. En outre, des formations spécifiques ont été organisées à l'intention des responsables gouvernementaux et des écoliers, tandis que la RRC a été, dans certains cas, incluse dans les programmes scolaires. La Société de la Croix-Rouge camerounaise, par exemple, organise des formations RRC pour les communautés, notamment les élèves, les chauffeurs de taxi et les chauffeurs en général. Au Sri Lanka, des efforts ont été faits pour intégrer la RRC dans le développement à travers des campagnes de plaidoyer, des sessions de sensibilisation, des formations et des revues. Les Sociétés de la Croix-Rouge du Nicaragua et du Guatemala ont également inclus la RRC dans les programmes de leur système éducatif.

Tout aussi vitale pour l'intégration de la RRC dans le développement est la collaboration et la coordination entre les réseaux régionaux, les autorités nationales, les organisations internationales, les Sociétés nationales de la CRCR et la société civile.

## **2.5 Quels ont été les succès ou les échecs de l'intégration de la RRC dans le développement ? Veuillez donner des exemples.**

Les succès en matière d'intégration de la RRC dans le développement sont principalement l'adoption et la révision de la législation, des politiques et des plans relatifs à la RRC. On peut citer entre autres l'élaboration de stratégies, politiques et plans d'action RRC nationaux qui intègrent parfois l'adaptation au changement climatique. Dans certains cas, la RRC et l'ACC ont été incluses dans diverses politiques nationales comme la politique de santé ou la politique agricole. On peut citer par exemple la Stratégie nationale RRC adoptée au Tadjikistan et un Plan stratégique national sur la RRC et l'ACC adopté en Gambie par le gouvernement conjointement avec d'autres partenaires.

Un autre succès est la mise en place d'institutions nationales de RRC. A cet égard, la création de plates-formes nationales RRC est importante, car leur travail porte principalement sur l'élaboration de mécanismes efficaces de gestion des risques dans le pays. Au Kirgizistan, par exemple, une Plate-forme nationale RRC a été créée pour élaborer un mécanisme efficace de gestion des risques dans le pays. Elle comprend toutes les parties, notamment les autorités nationales et locales, les organisations internationales et la société civile.

La sensibilisation à la RRC a contribué aux succès de son intégration dans le développement. Elle a permis aux autorités gouvernementales de mieux comprendre la relation entre le développement et la réduction des risques. Le processus a été soutenu par la sensibilisation du public, promue à travers des matériels éducatifs destinés aux écoles, aux universités, au grand public et aux médias. La sensibilisation a fait partie des activités de préparation des communautés menées à Huila, en Colombie, où l'éruption du volcan Nevado del Huila en 1994 avait fait 650 victimes. Grâce à ces activités et à la mise en place de systèmes d'alerte rapide, les communautés ont pu réduire le nombre de victimes à 10 en 2008, lorsqu'une éruption volcanique similaire s'est produite.

L'échec de l'intégration de la RRC dans le développement est principalement lié au manque de volonté politique et à la méconnaissance de la part des autorités nationales et locales. Un autre facteur contributif à cet échec est le manque de mécanisme de suivi pour assurer l'application stricte des politiques et législations adoptées. Dans certains pays, les lois régissant les codes de construction n'ont pas été respectées. En outre, les politiques et plans de RRC nationaux ne sont pas communiqués aux personnes au niveau communautaire. Le Bangladesh est un exemple d'urbanisation anarchique et de non-respect des codes de construction.

L'inefficacité des plates-formes nationales de RRC contribue également à l'échec. Certaines sont toujours incapables de réussir l'intégration de la RRC dans les secteurs du développement, faute d'une coordination professionnelle avec d'autres départements et parties prenantes. Au Sri Lanka, par exemple, de nombreux organismes sont incapables d'intégrer avec succès la RRC dans les secteurs du développement.

### **3. Responsabilité et gouvernance**

#### ***MESSAGES CLES***

- *Les gouvernements nationaux sont responsables au premier chef de la mise en œuvre du CAH et de l'intégration de la RRC dans le développement.*
- *Pour garantir la responsabilité, il est important d'avoir des rôles et responsabilités clairement définis des différents acteurs de la RRC et d'encourager l'établissement de partenariats entre eux.*
- *Une structure de gouvernance de la RRC exhaustive et claire garantit la transparence, la responsabilité et la décentralisation de la RRC dans le cadre de la politique et de la stratégie de développement.*
- *Il est important de renforcer les mécanismes de suivi et d'établissement de rapports pour incorporer la responsabilité de la RRC dans le développement aux niveaux national et local.*

#### **3.1 Qui est responsable de la mise en œuvre du CAH ? Comment ?**

Le gouvernement national est responsable au premier chef de la mise en œuvre du CAH. Dans de nombreux pays, il existe un comité national de gestion des catastrophes ou de RRC, réunissant différents ministères responsables de la mise en œuvre de plans de RRC et coordonnant les activités entre les différents acteurs. Ce Comité national est le responsable ultime de la mise en œuvre du CAH. Par exemple, en Ouganda et au Maroc, la Plate-forme nationale RRC est responsable de la mise en œuvre du CAH tandis qu'au Cambodge, c'est le Comité national de gestion des catastrophes qui en est responsable. Dans les pays où un tel comité n'existe pas, la responsabilité de la mise en œuvre du CAH incombe à l'autorité nationale chargée de la gestion des catastrophes (p. ex. la commission chargée de l'état d'urgence, la direction de la gestion des risques, l'agence nationale de gestion des risques, et la direction de la protection civile). En Macédoine, l'autorité responsable est le Centre de gestion des crises, au Yémen le ministère de l'Eau et de l'Environnement et au Cameroun, le Directeur de la protection civile sous l'autorité du ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation.

La société civile et les organisations internationales sont aussi responsables, conformément à leurs engagements envers le CAH et en tant que membres des comités nationaux de RRC. Les municipalités et les autorités locales sont responsables dans certains cas, tout comme elles sont en charge de la gouvernance et du développement au niveau local.

Les comités nationaux RRC ou l'autorité chargée de la gestion des catastrophes sont responsables de la mise en œuvre du CAH en assurant la coordination des questions relatives à la RRC aux niveaux régional et national. Ils élaborent des stratégies et plans nationaux RRC et œuvrent à l'intégration de la RRC dans le développement. Ils réalisent également des évaluations des risques pour mettre en œuvre le CAH. Des

rapports réguliers, comme celui qui est encouragé pour le Rapport de suivi des progrès du CAH, permet de maintenir la réduction des risques de catastrophe en bonne place parmi les priorités nationales.

### **3.2 Qui est responsable de l'intégration de la RRC dans le développement ? Pourquoi ?**

Le gouvernement est le principal responsable de l'intégration de la RRC dans le développement, puisque c'est un domaine sous sa responsabilité et que c'est lui qui a adopté le CAH qui appelle à l'intégration de la RRC dans le développement. Le gouvernement s'acquitte de cette fonction à travers la plate-forme nationale RRC ou par le biais de l'autorité ministérielle ou gouvernementale responsable de la RRC ou de la gestion des catastrophes. Il peut s'agir, par exemple, de la commission chargée des situations d'urgence, de l'autorité nationale de gestion des catastrophes, du bureau national de gestion des risques de catastrophe, de l'agence de préparation aux catastrophes, etc. En Gambie, par exemple, l'autorité responsable est la National Disaster Management Agency (NDMA). Au Turkménistan, la State Commission on Emergency est l'organe responsable au niveau étatique. Au Népal, la planification du développement est menée par le gouvernement et implique tous les organismes et départements concernés.

D'autres responsables de l'intégration de la RRC dans le développement sont les organismes humanitaires et de développement, puisqu'ils soutiennent les gouvernements dans leurs activités de développement et ont souscrit des engagements envers le CAH.

### **3.3 Quelle est la structure nationale de gouvernance de la RRC ? Quels sont les éléments clés de la gouvernance de la réduction des risques ? Quels sont les éléments manquants ?**

Dans de nombreux pays, les plates-formes nationales représentent la structure nationale de gouvernance de la RRC ; elles élaborent les stratégies et plans de RRC tout en intégrant les activités de RRC dans les plans et programmes nationaux de développement. Ces plates-formes sont généralement responsables de la coordination entre les différentes autorités gouvernementales, les organisations internationales, la société civile et les Sociétés nationales de la CRCR. Lorsque de telles plates-formes n'existent pas, il y a en général une autorité de gestion des catastrophes (p. ex., commission d'Etat sur les urgences, conseil national de GC, etc.) à laquelle ont été confiées les responsabilités en matière de RRC. Ces autorités relèvent parfois directement de la Primature. L'Égypte par exemple, en réponse à son engagement vis-à-vis du CAH, a créé le Comité national de gestion des crises et de réduction des risques de catastrophe (NCCMDRR) en 2006.

Ce comité national a plusieurs mandats correspondants aux objectifs et priorités d'actions indiqués dans le CAH, et du fait que la RRC est une question transversale, le NCCMDRR est un mécanisme multipartite qui coordonne et facilite l'intégration de la RRC et de la GRC dans les politiques et programmes nationaux. En dehors de la plate-forme nationale de RRC, des comités interministériels sont parfois formés ; ils réunissent tous les ministères et comités nationaux travaillant sur la gestion des catastrophes et la RRC.

Les éléments clés de la gouvernance de la réduction des risques sont principalement l'adoption d'une législation appropriée relative à la RRC et la création d'un cadre incluant toutes les parties prenantes de la RRC. D'autres éléments pour une gouvernance efficace de la réduction des risques sont notamment la coordination des questions relatives à la RRC à tous les niveaux, et l'intégration de la RRC dans le développement. Au Guatemala, par exemple, le Coordinateur national de la RRC (CONRED) est une structure formée de l'ensemble des institutions publiques et privées, de la société civile et du secteur privé travaillant sur la RRC.

L'élément principal qui fait défaut concerne les ressources pour soutenir la gouvernance de la RRC et une focalisation claire sur la RRC. En outre, l'absence d'une coordination efficace entre les différents acteurs de la RRC et entre les différents secteurs est une question qui n'a toujours pas été pleinement abordée.

### **3.4 Comment la gouvernance actuelle de la réduction des risques traite-t-elle la transparence, la responsabilité et la décentralisation de la RRC, dans le cadre de la politique et stratégie de développement ?**

Une structure détaillée et claire de la gouvernance de la RRC elle-même est un gage de transparence, de responsabilité et de décentralisation de la RRC dans le cadre de la politique et stratégie de développement. On peut citer comme exemple l'existence d'un Comité national RRC comprenant différentes agences gouvernementales, organisations internationales et nationales, et la société civile, ainsi que d'une structure similaire au niveau local. La transparence semble ainsi être garantie par la structure et par les rôles et responsabilités définis de tous les acteurs de la RRC. Dans certains cas, la plate-forme nationale RRC a créé d'autres groupes de travail, avec la participation des administrations locales, d'organisations internationales et de la société civile pour garantir la décentralisation. A Trinidad et Tobago, la structure nationale de gouvernance suit le plan recommandé de mise en œuvre du CAH en se dotant d'une plate-forme nationale dirigée par l'office national de gestion des catastrophes (ODPM). L'ODPM a créé un comité national des parties prenantes avec quatre sous-comités chargés d'assurer la mise en œuvre des cinq priorités d'action du CAH. La responsabilité est également garantie par une structure hiérarchique qui autorise le gouvernement à superviser et surveiller l'autorité responsable de la GC ou de la RRC.

La coordination et l'organisation interinstitutionnelles à tous les niveaux ont également contribué à la transparence, la responsabilité et la décentralisation, ainsi que l'application de l'approche participative avec les bénéficiaires. Un exemple de décentralisation au Ghana est la National Disaster Management Organization (NADMO) qui est responsable de la mise en œuvre du CAH et de la coordination de la gestion des catastrophes et d'autres situations d'urgence. Le siège de la NADMO est à Accra et ses bureaux sont établis dans dix Régions, 170 Districts et 900 capitales zonales.

### **3.5 Que faut-il faire pour incorporer la responsabilité en matière de RRC dans le développement aux niveaux national et local ?**

Pour incorporer la responsabilité en matière de RRC dans le développement aux niveaux national et local, il convient de prêter dûment attention à certains domaines spécifiques. Avant tout, il faut définir clairement les rôles et responsabilités des différents acteurs de la RRC, et développer des partenariats entre eux. Au niveau national comme local, il est essentiel de décrire clairement les rôles et responsabilités des différents acteurs de la RRC, pour pouvoir incorporer la responsabilité en matière de RRC dans le développement. Il est important de préciser qui est responsable de quoi, qui établit les politiques, cherche des financements, met en œuvre les projets, etc. Cette question est directement liée à la responsabilité des différents acteurs pour les tâches qui leur sont confiées. Au niveau local, en particulier, il est important de veiller à ce que les responsabilités des acteurs locaux pour la RRC soient renforcées et qu'elles impliquent la participation communautaire qui mène à une approche holistique du renforcement de la résilience. Après avoir clarifié les rôles et responsabilités, il convient de créer des partenariats pour assurer la complémentarité dans les différentes actions de RRC.

En outre, il est important d'adopter, de réviser et par conséquent d'appliquer la législation et les politiques relatives à la RRC. Le besoin de responsabilité doit être clairement reflété dans les législations, plans et politiques. Cependant, même lorsque des mécanismes de responsabilité sont en place, leur mise en œuvre et leur application ne sont pas toujours garanties, d'où la nécessité d'accorder une attention particulière à cet aspect.

Le renforcement des mécanismes d'établissement de rapports est aussi crucial pour incorporer la RRC dans le développement aux niveaux national et local. Il faut un système coordonné d'établissement de rapports sur la RRC à tous les niveaux. Les autorités nationales responsables doivent rendre compte à l'organe de supervision mais aussi à des mécanismes extérieurs. Le suivi et évaluation est également important à cet égard. Le mécanisme de suivi et d'examen du CAH<sub>5</sub> a été utile pour capter les principaux

tendances et domaines de progrès et les défis à tous les niveaux dans la réalisation des objectifs stratégiques du CAH.

<sup>5</sup> Voir <http://www.preventionweb.net/english/hyogo/hfa-monitoring/?pid:222&pil:1>

## **4. Relation entre la RRC et les secteurs du développement**

### ***MESSAGES CLES***

- *Pour lier la RRC à l'adaptation au changement climatique, il est important d'élaborer des législations, politiques et plans d'action appropriés.*
- *Il convient aussi d'élaborer des législations et plans appropriés pour intégrer l'évaluation des risques de catastrophe dans l'utilisation des sols et l'aménagement du territoire, et dans la planification et le développement urbains. Il est tout aussi important d'assurer la mise en œuvre de cette législation puisque très souvent, le non-respect de la législation entraîne des catastrophes, des pertes en vies humaines et des dommages économiques.*
- *Il est important de rendre les écoles et les hôpitaux résilients face aux catastrophes. Cela peut se faire principalement par la mise en œuvre de la législation appropriée, ainsi que par des initiatives de formation et de sensibilisation à la RRC dans ces établissements.*

### **4.1 Quels progrès le gouvernement a-t-il réalisés dans l'établissement d'un lien entre la RRC et l'adaptation au changement climatique ? Comment les a-t-il réalisés ?**

Tout d'abord, des législations, politiques et plans d'action appropriés ont été élaborés pour lier la RRC à l'ACC. La Politique de l'Ouganda en matière de changement climatique a bien mis l'accent sur la réduction des risques et la gestion et la restauration des écosystèmes. Une politique nationale en matière de changement climatique a été également adoptée à Trinidad et Tobago. La Gambie a mis en place un Plan stratégique national sur la RRC et l'ACC. Cependant, bien que des mécanismes d'adaptation au changement climatique soient en place, parfois ils ne sont pas liés à la RRC. Au Cambodge par exemple, il existe un mécanisme pour l'ACC et un environnement propre, mais qui n'a aucun lien avec la RRC. On trouve un autre bon exemple en Namibie, où la politique d'ACC a été élaborée avec un fonds d'ACC qui soutient les initiatives de RRC par le biais du ministère de l'Environnement et du Tourisme.

La création d'institutions pertinentes s'est également avérée utile pour lier l'ACC à la RRC. Il s'agit notamment d'agences, de forums et de secrétariats du changement climatique. En Ouganda, il y a une Unité des changements climatiques qui participe aussi à la Plate-forme nationale RRC. Le gouvernement ougandais a également introduit un forum parlementaire pour le changement climatique et un autre pour la RRC, pour suivre ces questions. Au Sri Lanka, il y a un secrétariat distinct créé au ministère de l'Environnement pour traiter des questions relatives au changement climatique. Le ministère de la Gestion des catastrophes et des secours en cas de catastrophe (DMRD) du Bangladesh pilote des projets conjoints avec 13 départements de 12 ministères sectoriels et diverses autres institutions techniques, à travers le Programme intégré de gestion des catastrophes (CDMP), pour soutenir et faciliter l'inclusion de la RRC et de l'ACC dans les politiques sectorielles, la planification et la programmation à tous les niveaux.

De surcroît, la sensibilisation et l'éducation du public ainsi que les formations ont joué un rôle important dans l'établissement d'un lien entre la RRC et l'ACC. Des réunions, des formations, des ateliers et des campagnes de sensibilisation ont été réalisés pour sensibiliser le public aux risques liés au changement climatique et établir des liens entre la RRC et l'ACC. Au Myanmar, le département de Météorologie et d'Hydrologie du ministère des Transports est le point focal pour le changement climatique. Il organise des forums et des ateliers pour créer des liens avec d'autres départements, des agences onusiennes, la société civile et des organisations internationales. Dans d'autres cas, l'ACC fait partie des programmes des écoles et des académies militaires. Les gouvernements font aussi des efforts pour informer le grand public des liens entre l'ACC et la RRC. Au Turkménistan, le gouvernement a élaboré deux messages

nationaux pour informer le public sur les activités d'ACC et de RRC menées sur le territoire. Cependant, ces messages n'ont pas été suffisamment publiés et ne sont pas facilement accessibles au grand public.

Les communautés ont aussi un important rôle à jouer dans l'établissement d'un lien entre la RRC et l'ACC. La sensibilisation des communautés à la RRC et à l'ACC est très importante. De plus en plus de communautés exposées aux catastrophes participent aux programmes de RRC et d'ACC en mettant en place des systèmes d'alerte rapide et entreprenant des activités de reboisement.

#### **4.2 Qu'est-ce qui a été fait dans l'intégration de l'évaluation des risques de catastrophe dans l'utilisation des terres et l'aménagement du territoire ? Comment ? Quelles sont les bonnes pratiques et quelles sont les enseignements tirés ?**

Pour intégrer la gestion des risques de catastrophe dans l'utilisation du sol et l'aménagement du territoire, il est nécessaire avant tout d'assurer la mise en œuvre de la législation qui s'applique. Au Népal par exemple, bien que des codes de construction soient adoptés, ils ne sont pas correctement mis en œuvre. En général, il est important d'appliquer la réglementation relative à la planification municipale et urbaine. Il doit également y avoir une législation en matière d'utilisation et de conservation des terres. Une politique d'utilisation des terres est en vigueur à la Grenade, par exemple.

Dans certains cas, il y a des institutions en place, comme le ministère de la Terre ou le ministère de l'Agriculture, qui initient l'aménagement du territoire, ou des évaluations stratégiques de l'environnement pour incorporer la RRC dans la planification régionale.

Les communautés ont également un important rôle à jouer dans l'intégration de l'évaluation des risques de catastrophe dans l'utilisation des terres et l'aménagement du territoire. Toutefois, il est nécessaire de les sensibiliser pour les impliquer autant que possible. A titre d'exemple, le Ghana a instauré des exercices mensuels de nettoyage des communautés dans les zones urbaines, pour qu'il y ait de faibles niveaux d'inondation dans les zones habituelles d'inondation permanente. Le secteur privé peut aussi jouer un rôle dans l'évaluation des risques de catastrophe dans l'utilisation des terres et l'aménagement du territoire.

Comme exemples de bonnes pratiques, on peut citer la cartographie des terres au Cambodge pour établir les communautés auxquelles elles appartiennent (actuellement en cours) afin de supprimer la possession illégale des terres. Au Myanmar, des mangroves ont été plantées et populations et ONG locales se sont retrouvées autour de pratiques de conservation de l'environnement. Au Sri Lanka, des évaluations environnementales stratégiques ont été réalisées dans certains domaines et elles sont utilisées comme base dans l'intégration de la RRC dans la planification régionale et l'aménagement du territoire. Au Liban, bien que le Conseil du développement et de la reconstruction ait actualisé le rapport final de synthèse du Schéma directeur d'aménagement du territoire libanais en 2008, il n'y a pas intégré l'évaluation des risques de catastrophe.

#### **4.3 Quelles mesures votre gouvernement a-t-il prises pour intégrer l'évaluation des risques de catastrophe dans la planification et le développement urbains ? Comment ces mesures ont-elles été prises ? Jusqu'à quel point ont-elles contribué à la réduction des risques urbains ?**

L'adoption et la révision d'une législation sont un facteur important de l'intégration de l'évaluation des risques de catastrophe dans la planification et le développement urbains. Des règlements sont en place dans certains cas pour la planification et le développement urbains, des codes de construction ont été ou sont sur le point d'être adoptés et révisés. Les plans nationaux de gestion des risques de catastrophe pourraient également inclure des dispositions relatives au moyen d'assurer une telle intégration de la part des parties prenantes également. L'élaboration de codes de construction spécifiques pour les zones sismiques et les plaines inondables ainsi que de codes pour les zones urbaines est aussi très utile. En Macédoine, par exemple, il existe des réglementations et procédures légales concernant la planification et le développement urbains et le gouvernement est responsable de leur mise en œuvre. Au Ghana, il et

prévu de faire réviser la loi portant création de la National Disaster Management Organization (NADMO) par le parlement qui va incorporer l'évaluation des risques de catastrophe dans la planification et le développement urbains. Au Sri Lanka, des mesures ont été prises pour incorporer la RRC dans la planification urbaine et un projet pilote est en cours d'exécution dans trois conseils urbains dans le cadre du Programme pour des villes résilientes (Resilience City Programme).

Certaines institutions gouvernementales sont en train d'élaborer des programmes qui contribuent à l'intégration de l'évaluation des risques de catastrophe dans la planification urbaine. Par exemple, au Bangladesh, l'autorité chargée du développement de la capitale (Capital City Development Authority) a proposé un Plan de zone détaillé pour la ville de Dhaka, visant à faciliter l'habitat urbain sûr et le micro zonage des terres, et à protéger les zones humides. En Ouganda, une évaluation soucieuse du climat a été menée dans les établissements d'enseignement en milieu urbain, par exemple les évaluations des inondations à Kampala.

#### **4.4 Qu'est-ce qui a été fait pour rendre les hôpitaux et les écoles résilientes face aux catastrophes dans votre pays ? Comment les actions ont-elles été menées ? Quel est le pourcentage d'écoles et d'hôpitaux devenus résilients face aux catastrophes grâce à l'action menée ?**

Des organes gouvernementaux, des organisations internationales (p. ex., l'UNICEF) et d'autres parties prenantes de la RRC, y compris les SN, organisent des formations à la RRC et des activités de sensibilisation en milieu scolaire. Toutefois, dans bien des cas, celles-ci ne sont pas bien coordonnées. La RRC a parfois été, ou sera bientôt intégrée dans les programmes des écoles et des facultés de médecine et de sciences infirmières. Au Ghana, des 'disaster clubs' ont été créés dans les écoles et les universités pour sensibiliser les étudiants à la RRC. En outre, des formations aux premiers secours et des plans d'évacuation se déroulent souvent dans les écoles. Au Liban, par exemple, le Croissant-Rouge, en collaboration avec le PNUD et l'UNRCO, a réalisé des formations aux premiers secours et des plans d'évacuation dans huit écoles du sud du pays, et il est prévu de travailler sur d'autres domaines également. Des programmes « Safe Schools » pour des écoles plus sûres ont été réalisés au niveau de l'administration locale à Trinidad et Tobago ainsi qu'à la Grenade. A Trinidad et Tobago, un programme intitulé indice de sûreté des hôpitaux, « Safe Hospital Index », a été élaboré par l'OPS/OMS et en conséquence, chaque Autorité sanitaire régionale est dotée d'un coordinateur de la GC dont la responsabilité est de s'assurer que les hôpitaux qui relèvent de leur compétence ont les plans nécessaires pour la RRC. L'indice de sûreté des hôpitaux est une matrice d'évaluation des risques de ces infrastructures critiques, en particulier la capacité à réaliser une évacuation et le temps nécessaire pour rétablir un niveau de fonctionnement normal de ces infrastructures critiques. Des exercices d'évacuation sont également effectués dans les hôpitaux. Au Bangladesh il a été noté que grâce à des activités comme les évaluations des risques de tremblement de terre menées dans les écoles et les hôpitaux, 20 % de ces établissements sont devenus résilients dans trois grandes villes (Dhaka, Chittagong et Sylhet).

En outre, des législations, des politiques et des plans ont été élaborés, traitant parfois de la résilience des écoles et des hôpitaux. Il s'agit notamment de l'ensemble des mesures législatives concernant la RRC, des codes de construction plus sûrs, des plans de préparation aux catastrophes pour les écoles et les hôpitaux, des plans d'action pour l'intervention sanitaire en cas de catastrophe, etc. Au Sri Lanka, un modèle de bâtiment résilient a été élaboré et partagé avec les ministères de la Santé et de l'Éducation, ainsi que des lignes directrices à prendre en considération dans les futures constructions.